



Ludothécaire : Cours sur 2 ou 3 ans

302 heures

Programme de formation

Public visé

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en reconversion professionnelle
- Porteurs de projet

Pré-requis

- Certification ou diplôme de Niveau 4 (Bac ou équivalent) et connaissance des métiers du jeu et du jouet (expériences professionnelles, bénévoles, animateurs jeu)
- OU
- Expérience professionnelle de 1 an minimum dans les métiers du jeu et du jouet

Objectifs pédagogiques

Acquérir toutes les compétences nécessaires pour travailler dans un lieu de jeu, créer sa structure ludique ou valoriser son expérience de ludothécaire par l'acquisition d'une certification.

Le ludothécaire est un spécialiste des jeux et des jouets. Ils sont pour lui un moyen de mettre en œuvre un projet social, éducatif et culturel auprès de publics variés.

L'expertise acquise lui permet de créer et gérer un lieu de jeu et de valoriser la culture ludique sur un territoire en proposant des animations et du prêt de jeu. Le ludothécaire a aussi pour mission d'accompagner les professionnels des domaines éducatifs, du soin et de la culture pour l'intégration du jeu dans leurs projets.

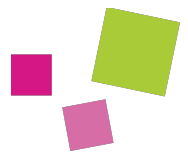
Description / Contenu

Le ludothécaire est un spécialiste des jeux et des jouets. Ils sont pour lui un moyen de mettre en œuvre un projet social, éducatif et culturel auprès d'un public varié.

L'expertise acquise lui permet de créer et gérer un lieu de jeu (ludothèques, espaces de jeu...) et de valoriser la culture ludique sur un territoire en proposant des animations, du prêt de jeux et du conseil.

Il a aussi pour mission d'accompagner les professionnels des domaines éducatifs, du soin, de l'animation et de la culture pour l'intégration du jeu dans leurs projets.





La conception d'animations ludiques pour tous les publics :

UNITÉ DE FORMATION 1 : L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE JEU – LE CHOIX DES JEUX - LA POSTURE PROFESSIONNELLE

- UF1 - Module 1 : Le cadre ludique
- UF1 - Module 2 : Le jeu d'exercice
- UF1 - Module 3 : Le jeu symbolique
- UF1 - Module 4 : Le jeu d'assemblage
- UF1 - Module 5 : Le jeu de règles

UNITÉ DE FORMATION 2 : LE JEU COMME SUPPORT DE MÉDIATION AVEC TOUT PUBLIC - RELATIONS AVEC LES AUTRES MILIEUX PROFESSIONNELS

- UF2 - Module 1 : Le jeu chez l'enfant de moins de 3 ans
- UF2 - Module 2 : Le jeu chez l'enfant de 3 à 11 ans
- UF2 - Module 3 : Le jeu pour un public famille
- UF2 - Module 4 : Le jeu de l'adolescent
- UF2 - Module 5 : Le jeu pour les personnes en situation de handicap
- UF2 - Module 6 : Le jeu et personnes âgées
- UF2 - Module 7 : Le jeu auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- UF2 - Module 8 : La création d'un événementiel
- UF2 - Module 9 : L'utilisation du jeu en bibliothèques, médiathèques

La gestion d'un fonds de jeux et jouets

UNITÉ DE FORMATION 1 : CLASSEMENT ET CLASSIFICATION DES OBJETS LUDIQUES

- UF1 - Module 1 : Les différents types de jeu au regard des compétences des joueurs
- UF1 - Module 2 : Classer les objets ludiques avec le COL ou la facette A du système ESAR
- UF1 - Module 3 : Le système ESAR : outil de classification des objets ludiques
- UF1 - Module 4 : Techniques de ludothéconomie : le catalogage des jeux et jouets

UNITÉ DE FORMATION 2 : CONSTITUTION ET ENTRETIEN D'UN FONDS DE JEUX ET JOUETS

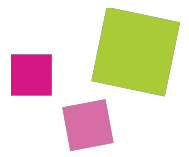
- UF2 - Module 1 : Les fichiers : les adhérents, les objets
- UF2 - Module 2 : Les réseaux d'achats et de distribution
- UF2 - Module 3 : L'entretien d'un fonds de jeux et jouets
- UF2 - Module 4 : Normes jeux et jouets
- UF2 - Module 5 : Les valeurs de l'objet jouet

La création et la gestion d'un lieu de jeu

UNITÉ DE FORMATION 1 : CONNAISSANCE ET INTÉRÊT DU JEU

- UF1 - Module 1 : Histoire de la pensée du jeu
- UF1 - Module 2 : Les définitions du jeu





- UF1 - Module 3 : Les finalités culturelles éducative, sociale et thérapeutique du jeu
- UF1 - Module 4 : Histoire du jeu et jouet : de l'antiquité nos jours

UNITÉ DE FORMATION 2 : LES LIEUX DE JEU - LES CONTEXTES - LES OBJECTIFS - GESTION - ORGANISATION - LES FINANCEMENTS

- UF2 - Module 1 : Les ludothèques : histoire, évolution et état des lieux
- UF2 - Module 2 : Les ludothèques : définition, les objectifs, les publics, les différents services, les statuts
- UF2 – Module 3 : Normes et sécurité des lieux de jeu
- UF2 – Module 4 : Les projets, le montage des dossiers, la communication
- UF2 - Module 5 : Le montage financier, les relations aux institutions et les budgets
- UF2 - Module 6 : La gestion d'équipe (bénévoles et salariés)

Modalités pédagogiques

- Manipulation et analyse de jeux et jouets
- Découvertes d'objets ludiques
- Ateliers en sous-groupes
- Cas pratiques
- Échanges entre participants
- Apports théoriques et pratiques
- Supports vidéo
- Temps de jeu

Moyens et supports pédagogiques

Des ressources seront envoyées à chaque participant à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation et de suivi

Le titre de Ludothécaire s'obtient par la validation de chacun des blocs de compétences * et par 3 autres modalités de validation visant principalement à attester la capacité du candidat à mobiliser de manière coordonnée les compétences des différents blocs :

- La rédaction d'un projet d'actions professionnelles faisant suite à un stage de 280h00 dans un lieu de jeu.
- La soutenance orale du projet d'actions professionnelles
- La création d'un objet ludique

* [Règlement de validation de la certification Ludothécaire](#)

